



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 115 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2013190-0035 - Arrêté n °DS-2013/065 portant délégation de signature du DG ARSIF - Général - DT 75	1
Arrêté N °2013190-0036 - Arrêté n °DS-2013/066 portant délégation de signature du DG ARSIF - Général - DT 91	5

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0035 - Arrêté portant délégation de signature à Louis CHARLES, Marie- Jeanne TIXIER, Dominique PIERRE- JEAN, Stéphane AUPERT, Véronique BELLARD, Nadine EXBRAYAT, Thérèse FONDEMENT, Anne ROYET, Chantal BROCARD, Dominique MICO, Thierry GEORGELIN, Xavier LEBON, Hélène LEJEUNE, Aïcha ATTAHIRI, Nicole FARRE, Florian GUICHOUX, Thierry PANNETIER, Clarisse ANELKA, Emmanuel FOURMANT,	9
Philippe PATEAU, Lauriane SABLE, Nelly SEREGAZA, Sylvie FRIGOUT, Hacène HAMIDA, Samira KERCHAOUI, Colette PESTEL DIVRY, Sébastien	
Arrêté N °2013182-0036 - Arrêté portant délégation de signature à Laëtitia BALLIS, Aline CHEVIET, Edmond OUIKEDE, Eric VIAU, Anne BOUTET, Axel BUIGAS, Julien CERVERA, William CHAUDRON, Anne FOUCAULT, Jean- Michel MAITIA, Sarah MARC, Meddy HELAOUI, Céline JOSEPH- EDOUARD, Carmella- Sophia ARAB, Thuy Nga TRINH, Fabien Couturier, Maryline DESVERGNES, Hervé AUGÉ, Carmen FAGOAGA,	14
Nicolas CAULIEZ, Régis SUIVANT	
Arrêté N °2013182-0037 - Arrêté portant délégation de signature à Christian LEGRAND, Valéry CYRILLE, Adrian RICHTER, Martial AUBRY, Edith RENAUT, Elisabeth MURAT, Frédéric RIVAUD, Céline PIVAN- COQUELET, Sabaanti ABDOU, Daniel LAMBERT, Vanessa AGLAS, Yann- Erwan LE DIGARCHER, AHCÈNE BOUAKAZ, Sylvie MAUREAU, Grégory BOUCHE, Olivier MORTELECQUE, Stéphane CHARLIER, Fanny REGNAULT, Clotilde COUTURIER, Fabian SOULIER, Catheline HEROLD, Camille THIELLEMENT,	17
Auriane HOCQ, Fabrice TONGA, Christèle JEAN, Allison TOUBOL, Odile ROUG	
Arrêté N °2013182-0038 - Arrêté portant délégation de signature à Véronique ROUSSIÈRE, Catherine BOURGEOIS, Huong DEJEAN, Laurent DRAMEZ, Sylvie GUILBERT, François OUDIOU, Pascale DUC DIT CATTY, Odile TEXIER, Viviane LESCOT, Marie- Claire NAVARRO, Patricia TRENDI, Carole MACONNEAU, Catherine GIFFARD, Charles FLORIMOND, Hédia OUAMROUCHE, Daniel POIROUT, Marie- Claude GRILLOT, Luc DRUILHE, Christine BONJEAN, Isabelle LARDEAU, Evelyne PRESSON, Amira	23
AMARA, Christine TAQUET, Sévrine MESNIL, Huong DEJEAN, Laurent DRAMEZ, Franç	
Arrêté N °2013182-0039 - Arrêté portant délégation de signature à Marie- Thérèse HUËTE, Thérèse BLEIER, Gratienne RECOULES- MOREL, Brigitte VAN WYLLER, Vincent	

GIRAUD, Eric LE BORGNE, Nicolas LAVEILLE, Jérémy JAN, Maryse PIETTE,
Hélène
URRUELA, Nicolas PEYNET, Nadia CHRISTIANY, Sophie POTTIER-
PALLAC, Jean- Michel
CHAISE, Stéphane CHUNG- PO- LUN, Chantal FAUVRE, Sonia GONNIER,
David ARGOUD,
Astrid KITINGE, Marie- France DUQUESNOY, Corinne BLEYS, Dominique
CHABRERIE,
Lucette RIVALAIN, Céline ILLOUZ, Catherine DABROWSKI, Anne- Ha

..... 28

<p>Arrêté N °2013182-0040 - Arrêté portant délégation de signature à Claude LEBORDAIS, Michelle BERNARD, Sylvain MILLET, Frédéric Papin, Julien DESLAIS, Florence LEBAYLE, Julien GORIN, Pierre Alain CISCO, Sylvie SINTES, Bruno BENJAMIN, Céline RENE MARTIN, Coralie BELLOC, Sivaramane MOUROUGAYANE, Patrick SEULIN, Philippe HAGET, Carole BARTY, Betty RUCHAUD, Laurent GUAITELLA, Stéphanie EXTRAT, Latchoumy RAVINDRASING, Pierre SORIA, Muriel ASSELIN, Valérie LEMEUR, Julie BACHELET, Corinne ALLOY, Samira MAAGOUL, Sabrina SENNOAJ,</p>	<p>..... 33</p>
<p>Arrêté N °2013182-0041 - Arrêté portant délégation de signature à Catherine VILLAR, Michel PRADELLE, Christèle GROS, David DUBOIS, Isabelle LE DREFF, Marie- France NATUREL, Joao- Filipe ALVES TEIXEIRA, Ingrid DIJOUX, Eric FEUILLET, Nicolas LEBLEME, Magali BUSNEL, Florence GENDET, Stéphanie MEDARD, Nicolas PHAL, Annick COURTONNE- QUEFFELEC, Sandy COUERBE, Sonia IDRI, Carole STANISLAWIAK, Catherine LE NAMOURIC DESCAMPS, Carine CHEZEAUX, Aurelia MAILLARD, Cécile BRETECHE, Régine GUSTAW, Annick BIDAN, Brigitte COHEN</p>	<p>..... 39</p>
<p>Arrêté N °2013189-0008 - Arrêté portant délégation de signature à Eric MAHIEUX, Laurence LAOT, Delphine LOYER, Paulette MOMBOISSE, Roland NICOLAS, Nathalie CASTEL, Eliane PIGNON, Simone LECAT, Françoise DELHOUME, Colette CAUSSE, Stanislas KIRSCHVING, Cédric GIRAUD, Béatrice PATEAU, Franck HACHARD, Françoise CHASSELA, Julien SENCIER, Hassna MARGOUM, Corinne JARRY, Patrice EMERY, Lydia FOURMESTRAUX, Christophe POUPIN, Nahla DJEBALI, Kenji NGUYEN, Séverine POULAIN, Laurence RIVIERE, Laurent ANTOINE, Philippe ZUSSY, Pascale</p>	<p>..... 44</p>
<p>Arrêté N °2013192-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Régine LALLE, Eric DAAS, Christine MOIGN, Jean- François PLOUGONVEN, Marie- Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Marie- Odile BOURDON, Jean- Claude SOUGY, Sylvie BELLIER</p>	<p>..... 49</p>

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

<p>Arrêté N °2013193-0018 - ARRÊTÉ du 12 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur Dominique LABICHE, directeur interrégional des douanes de Roissy- en- France, en matière d'ordonnancement secondaire</p>	<p>..... 53</p>
---	-----------------



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013190-0035

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 09 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2013/065 portant délégation de
signature du DG ARSIF - Général - DT 75

**ARRETE n° DS-2013/065
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé.
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Madame Christine CHAFFAUT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Qualité et Sécurité Sanitaire»
- Monsieur Alain BRUNOT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Prévention et Promotion de la Santé»,
- Madame Mathilde CHAPET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle « Etablissements de santé »
- Madame Christine GRATZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle « ambulatoire »
- Madame Laure LE COAT, cadre de l'Assurance Maladie, responsable du pôle « médico-social »

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Marie-Jeanne BODIN-SAFFRAY, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule «Environnement extérieur» au sein du service «Contrôle et sécurité sanitaire des milieux»
- Monsieur Laurent HENOT, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule «Habitat» au sein du Service «Contrôle et Sécurité Sanitaire des Milieux»,
- Madame Stéphanie JUNCA, ingénieure d'études sanitaires,
- Madame Christel ROUGY, ingénieure de génie sanitaire, responsable du service «Contrôle et sécurité sanitaire des milieux»,
- Madame Sophie SIROT, médecin inspecteur de santé publique, au sein du département «Prévention et Promotion de la Santé».

Article 6

L'arrêté n° DS-2013/001 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 7

Le délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de Paris.

A Paris, le **9 JUIL. 2013**

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013190-0036

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 09 Juillet 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2013/066 portant délégation de
signature du DG ARSIF - Général - DT 91

**ARRETE n° DS-2013/066
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial de l'Essonne, à effet de signer, pour la délégation territoriale de l'Essonne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, délégation de signature est donnée aux responsables de pôle et de départements, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Monsieur le Docteur Philippe BARGMAN, responsable du pôle offre de soins et médico-sociale
- Madame Marie-José BICHAT, responsable du département établissements médico-sociaux
- Madame le Docteur Nathalie KHENISSI, responsable du département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Madame Aude CAMBECEDES, responsable du département prévention et promotion de la santé
- Madame Adeline SAVY, responsable du département veille et sécurité sanitaire
- Monsieur Demba SOUMARÉ, responsable du département établissements de santé

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial, des responsables de pôle et de départements, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Monsieur Patrick ABADON, département prévention et promotion de la santé
- Monsieur Sandro LOLLIA, département prévention et promotion de la santé
- Madame Myriam AUJAMES, département veille et sécurité sanitaire
- Monsieur Matthieu BAILLY, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Lisa SERVAIN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

- Madame Myriam BLUM, département établissements de santé
- Madame Marie-Pascale DELAPORTE, département établissements de santé
- Madame Aline BOUSSAC, département établissements de santé
- Monsieur Renaud BRAY, département établissements de santé
- Madame Martine DELAVOIX, département établissements médico-sociaux
- Madame Séverine HERVE, département établissements médico-sociaux
- Monsieur Loïc LELOUP, département établissements médico-sociaux
- Madame Anne-Marie RAMIREZ, département établissements médico-sociaux
- Madame Amandine LECOMTE, département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Madame Zahira KADA, cellule réclamations inspections
- Madame le Docteur Catherine GOLDSTEIN, pôle santé publique
- Madame le Docteur Catherine MARTHE-ROSE, département établissements médico-sociaux
- Madame le Docteur Madeleine PUIA, département établissements de santé
- Madame le Docteur Diane WALLET, département établissements de santé
- Monsieur le Docteur Hervé DADILLON, département établissements de santé.

Article 5

L'arrêté n° DS 2013/019 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 6

Le délégué territorial de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture de l'Essonne.

A Paris, le - 9 JUIL. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France


Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0035

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Louis CHARLES, Marie- Jeanne TIXIER, Dominique PIERRE- JEAN, Stéphane AUPERT, Véronique BELLIARD, Nadine EXBRAYAT, Thérèse FONDEMENT, Anne ROYET, Chantal BROCARD, Dominique MICO, Thierry GEORGELIN, Xavier LEBON, Hélène LEJEUNE, Aïcha ATTAHIRI, Nicole FARRE, Florian GUICHOUX, Thierry PANNETIER, Clarisse ANELKA, Emmanuel FOURMANT, Philippe PATEAU, Lauriane SABLE, Nelly SEREGAZA, Sylvie FRIGOUT, Hacène HAMIDA, Samira KERCHAOU, Colette PESTEL DIVRY, Sébastien

Arrêté N°2013182-0035 - 16/07/2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris14ème Alésia

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14ème Alésia

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. CHARLES Louis, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14ème Alésia , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

TIXIER Marie-Jeanne	PIERRE-JEAN Dominique
---------------------	-----------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUPERT Stéphane	BELLIARD Véronique	EXBRAYAT Nadine
FONDEMENT Thérèse	ROYET Anne	BROCARD Chantal
MICO Dominique	GEORGELIN Thierry	LEBON Xavier
LEJEUNE Hélène		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

	ATTAHIRI Aïcha	FARRE Nicole
GUICHOUX Florian	PANNETIER Thierry	ANELKA Clarisse
FOURMANT Emmanuel	PATEAU Philippe	SABLE Lauriane
SEREGAZA Nelly	FRIGOUT Sylvie	HAMIDA Hacène
KERCHAOUI Samira	PESTEL DIVRY Colette	GRENIER Sébastien

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des actes de recouvrement	Déclarations de créances
CROUZET Daniel	Contrôleur principal	1 000€	2000€	-
FLATTOT Erwan	Contrôleur	1 000€	2000€	-
GERNEZ Olivier	A.A.P.	1 000€	2000€	-
BENARD Silvia	Contrôleur	500€	2000€	-
SAKHI Anwar	Contrôleur	500€	2000€	-
SOLER Florence	Agent Administration	300€	2000€	-
DEVILLIERS Loïc	Contrôleur	500€	2000€	-
TUHOE Pierre	Agent Administration	300€	2000€	-
MATHOT Hubert	Contrôleur	500€	2000€	-



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des actes de recouvrement	Déclarations de créances
TIXIER Marie-Jeanne	Inspectrice	15 000€	Sans limite	Sans limite
PIERRE-JEAN Dominique	Inspectrice	15 000€	Sans limite	Sans limite

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Jean-Michel BEAUMONT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0036

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Laëtitia BALLIS, Aline CHEVIET, Edmond
OUIKEDE, Eric VIAU, Anne BOUTET, Axel
BUIGAS, Julien CERVERA, William
CHAUDRON, Anne FOUCAULT, Jean-
Michel MAITIA, Sarah MARC, Meddy
HELAOUI, Céline JOSEPH- EDOUARD,
Carmella- Sophia ARAB, Thuy Nga TRINH,
Fabien Couturier, Maryline DESVERGNES,
Hervé AUGE, Carmen FAGOAGA, Nicolas
CAULIEZ, Régis SUIVANT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 15^e JAVEL
13-15 rue du Général BEURET- 75712 PARIS CEDEX 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^e JAVEL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BALLIS Laetitia		
-----------------	--	--

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CHEVIET Aline	OUIKEDE Edmond	VIAU Eric
BOUTET Anne		

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BUIGAS Axel	CERVERA Julien	CHAUDRON William
FOUCAULT Anne	MAITIA Jean-Michel	MARC Sarah
HELAOUI Meddy	JOSEPH-EDOUARD Céline	ARAB Camelia-Sophia
TRINH Thuy Nga	COUTURIER Fabien	DESVERGNES Maryline

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de

délaï prévues à l'article 1594-O G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

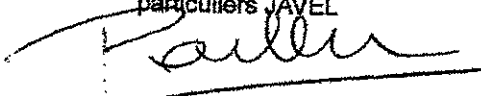
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
AUGE Hervé	inspecteur	15 000€
FAGOAGA Carmen	inspectrice	15 000€
CAULIEZ Nicolas	Contrôleur principal	10 000 €
SUIVANT Régis	Contrôleur	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers JAVEL



Véronique PAILLER



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0037

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Christian LEGRAND, Valéry CYRILLE,
Adrian RICHTER, Martial AUBRY, Edith
RENAUT, Elisabeth MURAT, Frédéric
RIVAUD, Céline PIVAN- COQUELET,
Sabaanti ABDOU, Daniel LAMBERT,
Vanessa AGLAS, Yann- Erwan LE
DIGARCHER, Ahcène BOUAKAZ, Sylvie
MAUREAU, Grégory BOUCHE, Olivier
MORTELECQUE, Stéphane CHARLIER,
Fanny REGNAULT, Clotilde COUTURIER,
Fabian SOULIER, Catheline HEROLD,
Camille THIELLEMENT, Auriane HOCQ,
Fabrice TONGA, Christèle JEAN, Allison
TOUBOL, Odile ROUG

Arrêté n° 2013182-0037 - 16/07/2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE FISCAL PARIS SUD-OUEST

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 7^e
9 place Saint-Sulpice - 75292 PARIS CEDEX 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7^{ème} arrondissement

- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur LEGRAND Christian, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7^{ème}, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 € et en l'absence du comptable et de Monsieur LEGRAND Christian, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CYRILLE Valéry
RICHTER Adrian

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUBRY Martial
MURAT Elisabeth
PIVAN-COQUELET Céline

RENAUT Edith
RIVAUD Frédéric

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ABDOU Sabaanti
AGLAS Vanessa
BOUAKAZ Ahcène
BOUCHE Grégory
CHARLIER Stéphane
COUTURIER Clotilde
HEROLD Catheline
HOCQ Auriane
JEAN Christèle

LAMBERT Daniel
LE DIGARCHER Yann-Erwan
MAUREAU Sylvie
MORTELECQUE Olivier
REGNAULT Fanny
SOULIER Fabian
THIELLEMENT Camille
TONGA Fabrice
TOUBOL Allison

4°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en l'absence du comptable et de Monsieur Christian LEGRAND, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CYRILLE Valéry
RICHTER Adrian

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous et en l'absence du comptable ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valéry	Inspecteur	60 000 €
RICHTER Adrian	Inspecteur	60 000 €
ROUGEBIEF Odile	Contrôleur principal	60 000 €
MENARD Marie-Claude	Contrôleur principal	10 000 €
BOUTES Corinne	Contrôleur principal	10 000 €
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal	10 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
CYRILLE Valéry	Inspecteur
RICHTER Adrien	Inspecteur
ROUGEBIEF Odile	Contrôleur principal

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
DECOMBE Frédérique	Contrôleur	10 000 €
LEGRAND Nadia	Contrôleur	10 000 €
POT Isabelle	Contrôleur	10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 € (1)

(1) en matière de contentieux de la Redevance audiovisuelle exclusivement.

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Agents cités à l'art. 4 § 1°)		10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 €

3°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'art. 4 § 1°)		200 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 €

et aux agents désignés ci-après dès lors qu'ils participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'article 3 § 2°)		200 €
LOUBERE Nathalie	Agent adm.	200 €
PEYTOUR Philippe	Agent adm.	200 €

(1) décisions de remise portant sur la majoration 10% prévue par l'article 1730 CGI, dans les conditions de l'instruction 07-005 A1 du 22 novembre 2007 relative à la procédure simplifiée de remise de majoration.

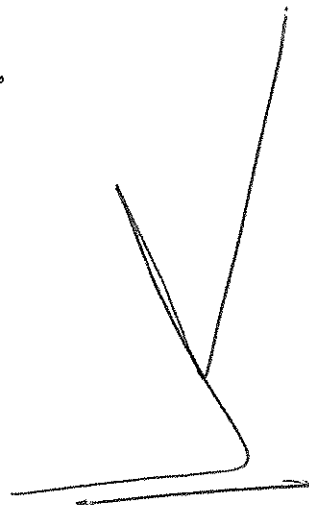
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6^{ème} arrondissement, SIP de Paris 7^{ème} arrondissement.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,



Pierre ANDLAUER
Administrateur des Finances publiques Adjoint



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0038

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Véronique ROUSSIERE, Catherine
BOURGEOIS, Huong DEJEAN, Laurent
DRAMEZ, Sylvie GUILBERT, François
AUDIQU, Pascale DUC DIT CATTY, Odile
TEXIER, Viviane LESCOT, Marie- Claire
NAVARRO, Patricia TRENDIA, Carole
MACONNEAU, Catherine GIFFARD,
Charles FLORIMOND, Hédia
OUAMROUCHE, Daniel POIROUT, Marie-
Claude GRILLOT, Luc DRUILHE, Christine
BONJEAN, Isabelle LARDEAU, Evelyne
PRESSON, Amira AMARA, Christine
TAQUET, Sévrine MESNIL, Huong
DEJEAN, Laurent DRAMEZ, François

Arrêté N° 2013182-0038, 16/07/2013



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des Impôts des particuliers de Paris 6^{ème}
9, place Saint-Sulpice 75292 Paris Cedex 06**

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 6^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme ROUSSIERE Véronique, Inspecteur Divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 6^{ème}, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Arrêté N°2013182-0038 - 16/07/2013

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BOURGEOIS Catherine

DEJEAN Huong

DRAMEZ Laurent

GUILBERT Sylvie

OUADIOU François

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DUC DIT CATTY Pascale

TEXIER Odile

LESCOT Viviane

NAVARRO Marie-Claire

TRENDA Patricia

MACONNEAU Carole

GIFFARD Catherine

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FLORIMOND Charles

LARDEAU Isabelle

OUAMROUCHE Hédia

PRESSON Evelyne

POIROUT Daniel

AMARA Amira

GRILLOT Marie-Claude

TAQUET Christine

DRUILHE Luc

MESNIL Sévrine

BONJEAN Christine

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés ci-après :

DEJEAN Huong	DRAMEZ Laurent	OUADIOU François

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses		
DEJEAN Huong	Inspecteur	15.000		
DRAMEZ Laurent	Inspecteur	15.000		
KHADDA Elame	Contrôleur Principal	10.000		

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses		
DRUILHE Luc	Agent administ	200	200		

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6ème, SIP de Paris 7ème.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Jean-Luc PECHEUR
Responsable du S.I.P.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0039

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Marie-
Thérèse HUETE, Thérèse BLEIER, Gratienn
RECOULES- MOREL, Brigitte VAN
WYLLER, Vincent GIRAUD, Eric LE
BORGNE, Nicolas LAVEILLE, Jérémy JAN,
Maryse PIETTE, Hélène URRUELA, Nicolas
PEYNET, Nadia CHRISTIANY, Sophie
POTTIER- PALLAC, Jean- Michel CHAISE,
Stéphane CHUNG- PO- LUN, Chantal
FAUVRE, Sonia GONNIER, David
ARGOUD, Astrid KITINGE, Marie- France
DUQUESNOY, Corinne BLEYS, Dominique
CHABRERIE, Lucette RIVALAIN, Céline
ILLOUZ, Catherine DABROWSKI, Anne- Ha
Arrêté N°2013182-0039 - 16/07/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP PARIS 13^{ème} MAISON BLANCHE
101 rue de Tolbiac
75013-PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} MAISON BLANCHE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HUETE, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} MAISON BLANCHE, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BLEIER Thérèse	RECOULES-MOREL Gratienne
VAN WYLLER Brigitte	GIRAUD Vincent

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Le BORGNE Eric	LAVEILLE Nicolas	JAN Jeremy
PIETTE Maryse	URRUELA Hélène	CHRISTIANY Nadia
CHAISE Jean –Michel	POTTIER-PALLAC Sophie	PEYNET Nicolas
CHUNG-PO-LUN Stéphane	FAUVRE Chantal	GONNIER Sonia
ARGOUD David		

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

KITINGE Astrid	DUQUESNOY Marie –France	BLEYS Corinne
CHABRERIE Dominique	RIVALAIN Lucette	ILLOUZ Céline
DABROWSKI Catherine	ZAIDA Anne-Hanan	BENDOUMA James
CALLAUZENE Cécile	GILBERT-LORENZI Ludovic	ALPHA Alexandra

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

VAN WYLLER Brigitte	GIRAUD Vincent
BLEIER Thérèse	RECOULES-MOREL Gratienne

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses en l'absence du comptable (*)	Limite des décisions gracieuses en présence du comptable et/ou des inspecteurs
BLEIER Thérèse	inspecteur	60 000 €	60 000 €(*)
RECOULES-MOREL Gratienne	inspecteur	60 000 €	60 000€(*)
BERNARD Michèle	Contrôleur principal	60 000 €	200€ (**)
BLANCHET Laure	Contrôleur	60 000 €	200€ (**)
BELHADJ Catherine	Contrôleur	60 000 €	200€(**)
MORIN Chantal	Contrôleur principal	60 000 €	200€(**)
PIETTE Maryse	Contrôleur principal	60 000 €	200€(**)

(*) Vaut procuration générale sous seing privé donnée par la comptable soussignée

(**)procédure simplifiée de remise de majoration prévue à l'instruction par l'instruction 07-005 A1 du 22 novembre 2007

2°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

5°) tous actes d'administration et de gestion du service

aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade
BLEIER Thérèse	inspecteur
RECOULES-MOREL Gratienne	inspecteur
BERNARD Michèle	Contrôleur principal
BLANCHET Laure	Contrôleur
BELHADJ Catherine	Contrôleur
MORIN Chantal	Contrôleur principal
PIETTE Maryse	Contrôleur principal

Article 4 [Version « grand site »]

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de l'équipe dédiée d'accueil et de renfort/remplacement à l'accueil, désignés ci-après

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Le BORGNE Eric	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PIETTE Maryse	Contrôleur principal	10 000 €	10 000
CHAISE Jean –Michel	contrôleur	10 000€	10 000
CHUNG-PO-LUN Stéphane	contrôleur	10 000€	10 000
LAVEILLE Nicolas	contrôleur	10 000€	10 000€
URRUELA Hélène	contrôleur	10 000€	10 000€
POTTIER-PALLAC Sophie	contrôleur	10 000€	10 000€
FAUVRE Chantal	contrôleur	10 000€	10 000€
CHRISTIANY Nadia	Contrôleur principal	10 000€	10 000€
JAN Jeremy	contrôleur	10 000€	10 000€
KITINGE Astrid	agent	2000€	2000€
CHABRERIE Dominique	agent	2000€€	2000€
DABROWSKI Catherine	agent	2000€	2000€
CALLAUZENE Cécile	agent	2000€	2000€
RIVALAIN Lucette	agent	2000€	2000€
GILBERT-LORENZI Ludovic	agent	2000€	2000€
ILLOUZ Céline	agent	2000€	2000€
BENDOUMA James	agent	2000€	2000€
ALPHA Alexandra	agent	2000€	2000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP 13^{ème} Gare et SIP Paris 13^{ème} Maison Blanche du Pôle Sud-Ouest

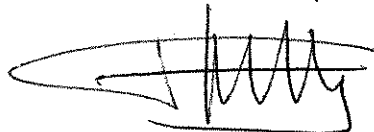
Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} Maison Blanche

Fabienne TEDESCO
Administrateur des Finances publiques Adjoint





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0040

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Claude LEBORDAIS, Michelle BERNARD,
Sylvain MILLET, Frédéric Papin, Julien
DESLAIS, Florence LEBAYLE, Julien
GORIN, Pierre Alain CISCO, Sylvie SINTES,
Bruno BENJAMIN, Céline RENE MARTIN,
Coralie BELLOC, Sivaramane
MOUROUGAYANE, Patrick SEULIN,
Philippe HAGET, Carole BARTY, Betty
RUCHAUD, Laurent GUAITELLA,
Stéphanie EXTRAT, Latchoumy
RAVINDRASING, Pierre SORIA, Muriel
ASSELIN, Valérie LEMEUR, Julie
BACHELET, Corinne ALLOY, Samira
MAAGOUL, Sabrina SENNOAJ,

Arrêté N°2013182-0040 - 16/07/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 15^{ème} Saint Lambert

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Claude LEBORDAIS, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement.

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BERNARD Michelle	MILLET Sylvain	
------------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

PAPIN Frédéric	DESLAIS Julien	
LEBAYLE Florence	GORIN Julien	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CISCO Pierre Alain	HAGET Philippe	ASSELIN Muriel
SINTES Sylvie	BARTY Carole	LEMEUR Valérie
BENJAMIN Bruno	RUCHAUD Betty	BACHELET Julie
RENE MARTIN Céline	GUAITELLA Laurent	ALLOY Corinne
BELLOC Coralie	EXTRAT Stéphanie	MAAGOUL Samira
MOUROUGAYANE Sivaramane	RAVINDRASING Latchoumy	SENNOAJ Sabrina
SEULIN Patrick	SORIA Pierre	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERNARD Michelle	Inspecteur	15 000 €
MILLET Sylvain	Inspecteur	15 000 €
PETITJEAN Monique	Contrôleur principal	10 000 €
CASSAGNES Sylvie	Contrôleur principal	10 000 €
GRENIER Mélanie	Contrôleur	5 000 €
BOUSSION Laurence	Contrôleur principal	1 200 €
RESSEGUIER Pierre	Contrôleur principal	1 200 €
DEUX Jean-François	Contrôleur	1 200 €
KALOMBO Gabriel	Contrôleur	1 200 €
MOUELE Dominique	Contrôleur	1 200 €
CAVALIER Jean-Claude	Contrôleur	1 200 €
TECHER Ingrid	Contrôleur	1 200 €
DARMON Mickael	Agent administratif	1 200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DEMOUGIN François	Contrôleur pal	10 000 €	10 000 €
LE GUILLOU Sophie	Contrôleur pal	10 000 €	10 000 €
THIERY Pascal	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
KERGONNA M.Florence	Contrôleur		1 200 €
TELAKHETE Priscilla	AA FIP		1 200 €

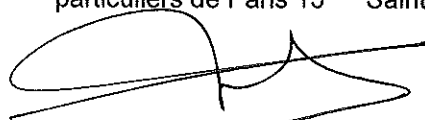
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : **SIP de Paris 15^{ème} Grenelle et SIP de Paris 15^{ème} Javel.**

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert



Jean-Jacques DURET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013182-0041

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Catherine VILLAR, Michel PRADELLE,
Christèle GROS, David DUBOIS, Isabelle LE
DREFF, Marie- France NATUREL, Joao-
Filipe ALVES TEIXEIRA, Ingrid DIJOUX,
Eric FEUILLET, Nicolas LEBLEME, Magali
BUSNEL, Florence GENDET, Stéphanie
MEDARD, Nicolas PHAL, Annick
COURTONNE- QUEFFELEC, Sandy
COUERBE, Sonia IDRI, Carole
STANISLAWIAK, Catherine LE
NAMOURIC DESCAMPS, Carine
CHEZEAUX, Aurelia MAILLARD, Cécile
BRETECHE, Régine GUSTAW, Annick
BIDAN, Brigitte COHEN

Arrêté N° 2013182-0041 - 16/07/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 15^{ème} NECKER
137, rue de l'Abbé Groult
75731 Paris Cedex 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} NECKER

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme VILLAR Catherine inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} NECKER, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000€ ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000€ ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après:

PRADELLE Michel	GROS Christèle
-----------------	----------------

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après:

DUBOIS David	LE DREFF Isabelle	NATUREL Marie-France
--------------	-------------------	----------------------

2) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ALVES TEIXEIRA Joao-filipe	DIJOUX Ingrid	FEUILLET Eric
LEBLEME Nicolas	BUSNEL Magali	GENDET Florence
MEDARD Stéphanie	PHAL Nicolas	COURTONNE-QUEFFELEC Annick
COUERBE Sandy	IDRI Sonia	STANISLAWIAK Carole

Article 4

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000€; les avis de mise en recouvrement ; l'ensemble des actes

relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LE NAMOURIC DESCAMPS Catherine	CHEZEAUX Carine	MAILLARD Aurelia
-----------------------------------	-----------------	------------------

2) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 2 000€; dans le cadre de la procédure " simplifiée", aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BRETECHE Cécile	GUSTAW Régine	BIDAN Annick
	COHEN Brigitte	

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.



A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Catherine Gindrat



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013189-0008

**signé par Autres signataires
le 08 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Eric MAHIEUX, Laurence LAOT, Delphine LOYER, Paulette MOMBOISSE, Roland NICOLAS, Nathalie CASTEL, Eliane PIGNON, Simone LECAT, Françoise DELHOUME, Colette CAUSSE, Stanislas KIRSCHVING, Cédric GIRAUD, Béatrice PATEAU, Franck HACHARD, Françoise CHASSELA, Julien SENCIER, Hassna MARGOUM, Corinne JARRY, Patrice EMERY, Lydia FOURMESTRAUX, Christophe POUPIN, Nahla DJEBALI, Kenji NGUYEN, Séverine POULAIN, Laurence RIVIERE, Laurent ANTOINE, Philippe ZUSSY, Pascal



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP PARIS 13^{ème} GARE
101 rue de Tolbiac
75013 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} GARE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. MAHIEUX Eric, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 13^{ème} GARE, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délais prévues à l'article 1594-0 G du Code Général des Impôts ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion de service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LAOT Laurence	LOYER Delphine	
---------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MOMBOISSE Paulette	NICOLAS Roland	CASTEL Nathalie
PIGNON Eliane	LECAT Simone	DELHOUME Françoise
CAUSSE Colette	KIRSCHVING Stanislas	

3°) dans la limite de 2 000 €, en matière de contentieux exclusivement, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GIRAUD Cédric	PATEAU Béatrice	HACHARD Franck
CHASSELA Françoise	SENCIER Julien	MARGOUM Hassna
JARRY Corinne	EMERY Patrice	FOURMESTRAUX Lydia
POUPIN Christophe	DJEBALI Nahla	NGUYEN Kenji
POULAIN Séverine	RIVIERE Laurence	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses en l'absence du comptable (1)	Limite des décisions gracieuses en présence du comptable et/ou des adjoints
LAOT Laurence	Inspecteur	60 000 €	60 000€
LOYER Delphine	Inspecteur	60 000 €	60 000€
MOMBOISSE Paulette	Contrôleur principal	60 000 €	400€
ANTOINE Laurent	Contrôleur	60 000 €	400€
ZUSSY Philippe	Contrôleur principal	60 000 €	400€
RICHEPI Pascale	Contrôleur	60 000 €	400€
PINAULT Emmanuel	Contrôleur	60 000 €	400€
YVIS Muriel	Contrôleur	60 000 €	400€

(1) veut procuration générale sous seing privée donné par le comptable soussigné

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

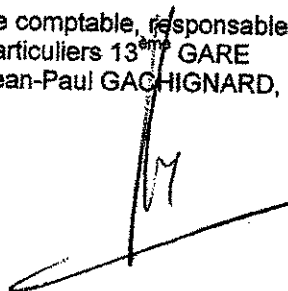
Nom et prénom des agents	grade
LAOT Laurence	Inspecteur
LOYER Delphine	Inspecteur
MOMBOISSE Paulette	Contrôleur principal
ANTOINE Laurent	Contrôleur
ZUSSY Philippe	Contrôleur principal
RICHEPI Pascale	Contrôleur
PINAULT Emmanuel	Contrôleur
YVIS Muriel	Contrôleur

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 8 juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers 13^{ème} GARE
Jean-Paul GACHIGNARD,





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013192-0004

**signé par Autres signataires
le 11 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Régine LALLE, Eric DAAS, Christine
MOIGN, Jean- François PLOUGONVEN,
Marie- Hélène BALSAN, André
SAINTVOIRIN, Marie- Odile BOURDON,
Jean- Claude SOUGY, Sylvie BELLIER



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 janvier 2013, portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 portant nomination de M. Philippe MERLE, Administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013191-0005 du 10 juillet 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe MERLE, administrateur des finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris

ARRETE :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MERLE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France en date du 10 juillet 2013 sera exercée par :

- Mme Régine LALLE, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n° 156, n° 218 et n° 318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Eric DAAS, administrateur des finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, responsable du département Gestion des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n° 156, n° 218 et n° 318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Christine MOIGN, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, chef de la Division Gestion administrative des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; signer cet ordonnancement.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la Division Services aux agents et relations sociales des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Marie-Hélène BALSAN, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Marie-Odile BOURDON, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- M. Jean-Claude SOUGY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistiques du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes

M. Philippe MERLE, administrateur des finances publiques, adjoint au responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de la direction régionale des finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris, responsable du département Budget-Immobilier-Logistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **11 JUIL. 2013**

L'administrateur des finances publiques,
Adjoint au responsable du Pôle Pilotage et Ressources



Philippe MERLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013193-0018

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 12 Juillet 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

ARRÊTÉ du 12 juillet 2013 portant délégation
de signature à Monsieur Dominique
LABICHE, directeur interrégional des douanes
de Roissy- en- France, en matière
d'ordonnancement secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires générales

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à Monsieur Dominique LABICHE,
directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France,
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** le décret n° 82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2008,
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2009 portant nomination, à compter du 24 novembre 2009, de Monsieur Dominique LABICHE, en qualité de directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRÊTE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique LABICHE, directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme suivant :

- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) »

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique LABICHE, directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre du programme visé à l'article 1, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,

Article 4

Monsieur Dominique LABICHE peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

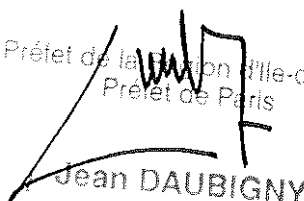
Article 5

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement, sous le présent timbre, au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 6

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 JUIL. 2013


 Le Préfet de la région d'Île-de-France
 Préfet de Paris
 Jean DAUBIGNY